



VILLE DE VEMARS

Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Canton de Goussainville

SP SARCELLES
14.04.23

N° 03.2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	L'an deux mille vingt-trois, Le 11 avril à 18 heures, Le Conseil Municipal, Légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric DIDIER, le Maire.
07 avril 2023	
Date d'affichage	Etaient présents : Alain GOLETTA, Patricia ANDRIANASOLO (arrivée à 18h04), Didier PREVOST, Isabelle DUFLOS, Lionel LECUYER, Adjoints au Maire. Georgette ROUSSY, Antonia CORNET, Véronique BUCHET, Demba DIALLO (parti à 19h48), Yves LECUYER, Marie-Christine COMONT, Conseillers Municipaux.
07 avril 2023	
Nombre de Conseillers	Etaient représentés : Georgette BRAZIER (pouvoir à M. le MAIRE), Olivier MAGNIER (pouvoir à M. GOLETTA), William CADOR (pouvoir à M. PREVOST), David CARDOSO (pouvoir à Mme COMONT).
En exercice	19
Présents	12
Votants	16
	Etaient absents : Adeline COURTOIS, Martial VANDAMME, Marina NICOLAS.
	Formant la majorité des membres en exercice

OBJET :

Affectation du résultat d'exploitation du compte administratif 2022 – commune.

Secrétaire de séance : Mme ROUSSY
Rapporteur : M. le MAIRE

Vu le C.G.C.T.,

Vu les résultats du compte administratif 2022 de la Commune qui dégage un excédent de fonctionnement de **1 916 554.12 €**,

Vu l'excédent d'investissement cumulé à fin 2022 de **3 276 176.99 €**,

Considérant la volonté d'affecter **1 360 000.00 €** en capitalisation du résultat en section d'investissement,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité pour**,

- ✓ **APPROUVE** l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de la manière suivante :
 - Affectation de **1 360 000.00 €** en dotation au compte 1068
 - Affectation de **556 554.12 €** au titre de report d'excédent de fonctionnement (R 002)
- ✓ **APPROUVE** l'affectation en recettes d'investissement de **3 276 176.99 €** au titre du report d'excédent d'investissement (R 001),

Transmise le

14 AVR. 2023

Affichée le

17 AVR. 2023



LE BUREAU DE
LE 20-11

VILLE DE VEMARS

- ✓ **AUTORISE** M. le MAIRE ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ✓ **CHARGE** les services administratifs communaux de transmettre la présente délibération à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

Fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits.

Le Maire

Frédéric Didier V.O.